



12C11

Légende

- Carte des titres miniers**
- Clair désigné sur carte
 - Clair valide
 - Aire de titres en traitement
 - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Territoire arpenté non désignable
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
 - Aire d'extraction Autorisation sans bail
 - Certificat d'autorisation
 - Déclaration de conformité
 - CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 - BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

- Substance extraite**
- A Argile
 - B Sable de silice
 - C Plomb
 - D Pierre dimensionnelle
 - E Minerai de fer
 - F Or
 - G Cuivre
 - H Indium
 - I Métaux précieux
 - J Manganèse
 - K Zinc
 - L Uranium
 - M Pierre concassée
 - N Produits miniers variés
 - O Sable
 - P Teneur
 - Q Autres
 - R Calcé

- Statut du site d'extraction**
- Ci Ouvert sous conditions
 - Cj Ouvert
 - Fj Fermé
 - Nj Non autorisé
 - Tj En traitement

- Contrainte à l'activité minière**
- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par autre loi
 - Périmètre urbain
 - Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par autre loi
 - Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III

- Entente Première Nation Abitibiwinini**
- Entente Pilogon

- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Nissinan de Besiamite, Essipk, Masheuehsh, Nutsahkuan

- Frontières**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020 est de 18°25' orient avec une variation annuelle décroissante de 9,8".

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

